Direction générale des services

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'APPLICATION DE REMISES SUR LES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 11 juillet 2017, réuni sous la Présidence de Madame Hélène VÉLASCO-GRACIET,

DÉCIDE d'appliquer au Rectorat les remises suivantes par rapport aux tarifs en vigueur en matière de mise à disposition des locaux :

- Agrégation Arts plastiques, Rectorat, remise de 50%
- CAPES externe Arts plastiques, Rectorat, remise de 50%
- Concours EA MP et PC, Rectorat, remise de 50%
- Concours CCP DEUG, Rectorat, remise de 50%
- Concours INTEC DGC, Rectorat, remise de 50%
- CRPE (épreuves orales), Rectorat, remise de 50%
- Concours DCG (épreuves écrites du Diplôme de Comptabilité et de Gestion), Rectorat, remise de 50%